Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Crabtree, tenue le 2 novembre 2026, le calendrier des séances ordinaires pour 2027 a été adopté.

2026-0211-439

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2027

ATTENDU QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* stipule qu'avant le début de chaque année civile, le conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Dupuis, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2027, qui se tiendront (sauf exception) le lundi et débuteront à 19 h :

- 11 janvier
- 1er février
- 8 mars
- 5 avril
- 3 mai
- 7 juin
- 5 juillet
- 9 août
- 13 septembre
- 4 octobre
- 1er novembre
- 6 décembre

Donné à Crabtree, ce 3 novembre 2026

Pierre Rondeau
Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau,** directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 3 novembre 2026 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 novembre 2026.

Pierre Rondeau